



# CONSEIL GÉNÉRAL

Législature 2016 – 2020

19<sup>ème</sup> séance

<u>TABLE DES MATIÈRES</u>		<b>RAPPORT</b>
1. INTRODUCTION	1	<b>DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL</b>
2. RÉFLEXIONS MENÉES	1	
3. SYNERGIES ET QUALITÉ DES ESPACES	2	
4. INSTANCES CONSULTÉES	3	
5. VARIANTE RETENUE	3	
6. COÛTS	4	
7. CONCLUSION	6	
8. PROJET D'ARRÊTÉ	7	
ANNEXES		CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE <b>CHF 485'000.00</b> POUR L'ÉQUIPEMENT SCÉNIQUE ET AUDIO- VISUEL DE L'AUDITOIRE DE VIGNER
<ul style="list-style-type: none"><li>• Variante retenue</li><li>• Equipement technique</li></ul>		

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

## 1. INTRODUCTION

En date du 27 octobre 2016, votre autorité a voté un crédit de CHF 35.5 millions pour la construction de trois nouveaux bâtiments et la rénovation du collège de Vigner existant. Dans le rapport correspondant (p. 10), il était fait mention du fait que les équipements scéniques et audiovisuels de l'auditoire de Vigner, ne faisaient pas partie de cette demande de crédit. Le présent rapport reprend donc les réflexions menées sur le sujet, les instances consultées, la variante retenue et son coût, pour décision.

## 2. RÉFLEXIONS MENÉES

### Un auditoire pour qui, pour quoi ?

Les premières réflexions menées ont porté sur l'utilisation de l'auditoire passée et future. En ce sens les utilisateurs et les activités passées ont été recensés. Il a été constaté que l'auditoire de Vigner a fait l'objet d'utilisations diverses et variées durant les dernières années : expositions, cinéma, théâtre, concerts, repas de soutien, banquets, Noël des Aînés, Conseil général, et bien d'autres. Les sociétés locales ainsi que des associations extra communales ont été des locataires plus ou moins réguliers.

Partant, certaines limites d'utilisation sont vite apparues. Premièrement, les accès à la salle ne sont pas des plus aisés. Certains écueils persisteront malgré les travaux actuels de rénovation. Cependant, là où il a été possible d'améliorer la situation, les travaux ont été

entrepris. À titre d'exemple, à l'heure actuelle, il est impossible de rentrer une palette dans le monte-charge. L'installation de décors ou de matériel est dès lors fastidieuse. Le futur ascenseur permettra au moins d'y mettre une palette afin de faciliter la vie des utilisateurs.

Autre limite, le nombre de personnes admises dans l'auditoire : pour éviter une configuration très onéreuse de la sécurité de la salle et au vu des surfaces à disposition, il a été décidé d'en limiter l'accès à un maximum de 300 personnes. Dès lors, l'équipement de l'auditoire doit être adapté à ce nombre.

Actuellement, les sociétés louant l'auditoire doivent y monter un bar transitoire et il est parfois ardu d'aménager le foyer d'entrée. Bien conscient que ce genre d'installation est source de revenus lors de locations à but de soutien, il a aussi été prévu de remédier à ce problème.

Fort de ces constats, un mandat a été donné à une entreprise spécialisée dans l'équipement de salles de spectacles, afin de définir un concept audiovisuel et technique pour l'auditoire.

### **Utilisations futures**

Dans le cadre du mandat donné à l'entreprise, il a été demandé de fournir un concept de salle multifonctions permettant, entre autres, d'accueillir :

- des concerts
- du théâtre
- des galas, congrès
- des repas d'entreprises
- des mariages
- des événements cinématographiques
- des expositions
- des défilés.

Les contraintes susmentionnées et les synergies décrites ci-après ont aussi été intégrées dans l'étude.

## **3. SYNERGIES ET QUALITÉ DES ESPACES**

Il a été décidé de maintenir une cuisine, qui pourra servir d'appoint à certaines activités se déroulant dans l'auditoire. Nous pensons que cet appoint constituera un plus non négligeable pour des soirées de congrès, des mariages, des réunions de sociétés, etc.

Il a cependant été renoncé à installer une cuisine professionnelle complète : l'installation prévue permettra certes la confection de repas, et le traitement final de mets apprêtés ailleurs, mais ne permettra pas d'installer une restauration professionnelle permanente de type cantine scolaire.

Il a également été renoncé à utiliser l'auditoire ou les foyers adjacents aux deux étages pour les besoins des repas scolaires, ou même pour l'accueil des élèves entre les cours, à l'heure de midi : d'autres lieux sont prévus pour cela, dans le bâtiment de Vigner existant et dans le bâtiment B.

Il faut ici rappeler que le crédit pour la rénovation/transformation de la cuisine existante est prévu dans le crédit de construction de CHF 35.5 millions voté le 27 octobre 2016, à hauteur de CHF 90'000.00.

En complément à la rénovation de la cuisine et de l'auditoire, les deux foyers, soit celui à l'entrée du bâtiment, au niveau supérieur (qui abritera les vestiaires et l'accueil des visiteurs, modulable), et celui au niveau inférieur (entrée dans l'auditoire) feront l'objet d'une amélioration esthétique : couleurs, matériaux, mobilier, éclairages, dans le but de rendre les

espaces plus modernes et agréables, et de valoriser ainsi cet équipement communal d'importance.

Par ailleurs, dans les réflexions faites par la direction de projet il a été décidé, en accord avec le Conseil communal, de démolir la galerie existante, très peu utilisée. Ceci améliorera la qualité du volume de la salle, et facilitera la ventilation et l'installation des grills pour les équipements suspendus (éclairages principalement). Le rapport coût de la démolition / gain de qualité a été jugé favorable.

Il a également été décidé par la direction de projet, toujours en accord avec le Conseil communal, d'installer un système de refroidissement d'air à l'aide d'une pompe à chaleur, qui utilisera la chaleur émise par le système de chauffage-ventilation des collèges ; cet équipement, qui a certes un coût assez élevé, permettra de refroidir l'auditoire de Vigner ainsi que les classes du bâtiment existant, tout en optimisant la récupération de chaleur émise par les installations. En l'absence de climatisation, qui n'est aujourd'hui plus tolérée, cet équipement permettra d'abaisser les températures en cas de fortes chaleurs et de grande affluence dans l'auditoire.

#### **4. INSTANCES CONSULTÉES**

L'administration communale dispose des statistiques d'utilisation de l'auditoire actuel. Dans le cadre du nouvel équipement prévu, une séance a été organisée avec les anciens utilisateurs afin de leur soumettre le résultat de l'étude effectuée par l'entreprise mandatée par le Conseil communal. Des demandes d'adaptations pertinentes ont été discutées et prises en considération, et le retour des anciens utilisateurs a été très positif. Ceux-ci se réjouissent de pouvoir disposer d'un outil moderne et d'une salle rénovée.

Le projet a aussi été présenté aux commissions de construction et des utilisateurs dans le cadre des travaux de construction des Quatre fantastiques. Là aussi, les retours ont été positifs.

#### **5. VARIANTE RETENUE**

De manière générale, la variante retenue et qui est soumise à votre approbation permettra un accueil facilité des convives par un aménagement amovible dans le foyer supérieur ou inférieur (bar et vestiaires), du mobilier de qualité (chaises et tables pour 300 personnes), une cuisine permettant la régénération et la préparation de mets (compris dans le crédit de base de rénovation de Vigner), la vaisselle et les ustensiles nécessaires au service et surtout un aménagement audiovisuel et scénique trop rare dans la région.

Sur la base des résultats de l'étude effectuée par l'entreprise spécialisée en audiovisuel et mandatée par le Conseil communal, une variante avec scène amovible et déplaçable dans l'ensemble de l'auditoire a été retenue (voir Annexe I). Une configuration en salle de cinéma sera aussi possible ainsi qu'un podium pour défilés par exemple. 50 tables de 6 personnes pourront aussi être installées pour accueillir un maximum de 300 convives (300 chaises à disposition).

Les modélisations proposées à l'Annexe I permettent de se faire une idée des différentes variantes d'aménagement possibles. Il est à noter que la galerie figure encore sur celles-ci. La décision de supprimer la galerie a été prise dans un second temps et cet aspect doit donc être ignoré dans les images présentées.

Un projecteur de grande qualité sera à disposition dans la salle et un bloc sonorisation mobile permettra aux locataires une utilisation facilitée. Deux grills au plafond avec un aménagement lumineux permettront enfin une multitude de configurations lumineuses et d'aménagements de la salle (rideaux).

Il sera aussi possible d'utiliser un bar selon plusieurs configurations dans le foyer d'entrée et les solutions pour vestiaires permettront aussi une plus grande possibilité d'aménagement. Des tables hautes seront aussi à disposition pour utilisation dans l'auditoire ou le foyer.

Tout le matériel pourra être rangé à proximité immédiate de l'auditoire afin que chaque utilisateur puisse facilement configurer la salle selon sa propre nécessité.

Il y a lieu de relever que la variante retenue viendra combler un manque clairement identifié dans les milieux culturels de salles disponibles et facilement aménageables. Votre Conseil communal est persuadé que Saint-Blaise se dotera ainsi d'un outil qui attirera des personnes des régions avoisinantes ce qui contribuera au rayonnement de la commune. Ces installations adaptées permettront aussi aux sociétés locales d'organiser les manifestations qui sont leur raison même d'exister ou qui leur permettent d'engranger les fonds nécessaires à leurs activités.

## 6. COÛTS ET DEMANDE DE CRÉDIT

### Coûts de l'équipement

L'étude menée et des demandes d'offres concrètes ont permis de vous présenter l'estimation des coûts présentée ci-dessous :

Aménagement audiovisuel de l'auditoire	CHF	270'000.00
Équipement de la salle	CHF	165'000.00
Vaisselle pour 300 personnes et petit équipement de la cuisine	CHF	15'000.00
Aménagements amovibles pour foyer (bar et vestiaire)	CHF	12'500.00
Divers et imprévus 5%	CHF	23'000.00
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>485'500.00</b>

### Calcul du retour sur investissement (20% annoncé dans le rapport du 27 octobre 2016)

Un alignement sur les tarifs des salles voisines (Espace Perrier à La Tène et salle Ta'tou à Cornaux) sera aussi effectué, tout en gardant un tarif très avantageux pour les sociétés locales et les habitants de Saint-Blaise. Le Conseil communal entend se laisser six mois, dès la réalisation et l'ouverture de l'auditoire, pour évaluer le nombre et le type de locations effectives. Si les rentrées sont insuffisantes alors une politique plus agressive de marketing pour la location de la salle pourra être mise en place.

Commune membre du Syndicat intercommunal du Théâtre Régional de Neuchâtel (SITRN), Saint-Blaise envisage aussi des collaborations pour des spectacles. En effet, le SITRN a montré de l'engouement ces deux dernières années pour s'exporter dans les communes membres afin de toucher un plus grand nombre de spectateurs.

Bien que l'exercice d'évaluation de l'utilisation future de ce nouvel outil soit très aléatoire, le Conseil communal s'est basé sur les utilisations passées de l'auditoire et les tarifs de location alentour pour estimer les rentrées financières et coûts annexes d'une telle salle. Il est très important de souligner que les tarifs indiqués ci-dessous sont utilisés uniquement dans un but d'estimation des rentrées financières. Les tarifs finaux de location devront être déterminés dans un règlement idoine. Ils pourront être arrêtés une fois l'équipement final installé et les coûts définitifs d'aménagement connus. De surcroît, la décision de la gratuité de la salle pour les sociétés locales devra encore être arrêtée.

Nous sommes donc partis des estimations (prudentes) suivantes :

Type de location	Catégorie	Nombre de locations/an	Prix (CHF) de la location (tout compris*)	Total (CHF)
A but lucratif	Hors commune	10	2'500.–	25'000.–
Habitants/personnes morales/sociétés	Hors commune	10	2'000.–	20'000.–
Habitants/personnes morales/sociétés	Saint-Blaise	10	1'000.–	10'000.–
Sociétés locales pour activités ponctuelles**	Saint-Blaise	20	400.–	8'000.–
éorén	Saint-Blaise	25	400.–	10'000.–
<b>Total</b>				<b>73'000.–</b>

\* Tout compris signifie la location de l'auditoire, du foyer, de la cuisine avec vaisselle, tables, chaise, sonorisation et scène

\*\* La distinction est faite pour ce qui pourrait être des répétitions durant toute l'année de théâtre par exemple ou d'autres activités plus ponctuelles ne nécessitant pas l'entier des infrastructures

Il est estimé une rentrée annuelle de l'ordre de CHF 73'000.-. A ce montant, il y a lieu de retrancher les charges de personnel (estimation d'un 20% nécessaire pour assurer la prise et la restitution des locaux) ainsi que les Biens, services et charges d'exploitation. Une formation sera aussi nécessaire pour l'employé.e de l'administration amené.e à assumer cette responsabilité. Le total de ces charges est estimé à CHF 45'000.00. A cela, il y a lieu d'ajouter l'amortissement du matériel à hauteur de 10%. Le tableau ci-après synthétise les investissements et charges annuels liés au projet.

Charges d'exploitation	CHF	45'000.–
Amortissement du matériel	CHF	48'500.–
Recettes locatives estimées	CHF	- 73'000.–
Total des charges annuelles nettes pour la Commune	CHF	20'500.–

Le Conseil communal estime donc, sur la base de ces estimations financières, que l'auditoire de Vigner permettra de mettre à la disposition de la population et des sociétés locales un outil qui induira une charge d'env. CHF 20'500.–/année pour la commune. Le retour sur investissement envisagé dans le rapport du 27 octobre 2016 était estimé à 20%. Il y a lieu de préciser que les prévisions de location sont considérées comme prudentes et que les différents postes sont basés sur des offres non comparatives. Au vu des montants, des appels d'offres sur invitations ou en gré à gré comparatif seront effectués afin de nous assurer que le meilleur rapport qualité/prix puisse être obtenu.

Bien qu'un retour sur investissement ne semble pas envisageable dans l'immédiat, le Conseil communal estime tout de même que la présente demande de crédit est justifiée. Les retombées sur les commerces, sur l'image de la Commune et l'outil mis à disposition de la population et des sociétés locales sont tous des arguments non chiffrables mais qui doivent aussi être considérés.

Le Conseil communal est en train de revoir sa politique de location des salles en les modernisant (auditoire) ou en les équipant de matériel adéquat (bâtiment nautique). Pour ce dernier, les décisions prises montrent qu'avec une salle équipée de manière judicieuse, le nombre de locations augmente sensiblement. La volonté est d'en faire de même avec l'auditoire des 4 Fantastiques.



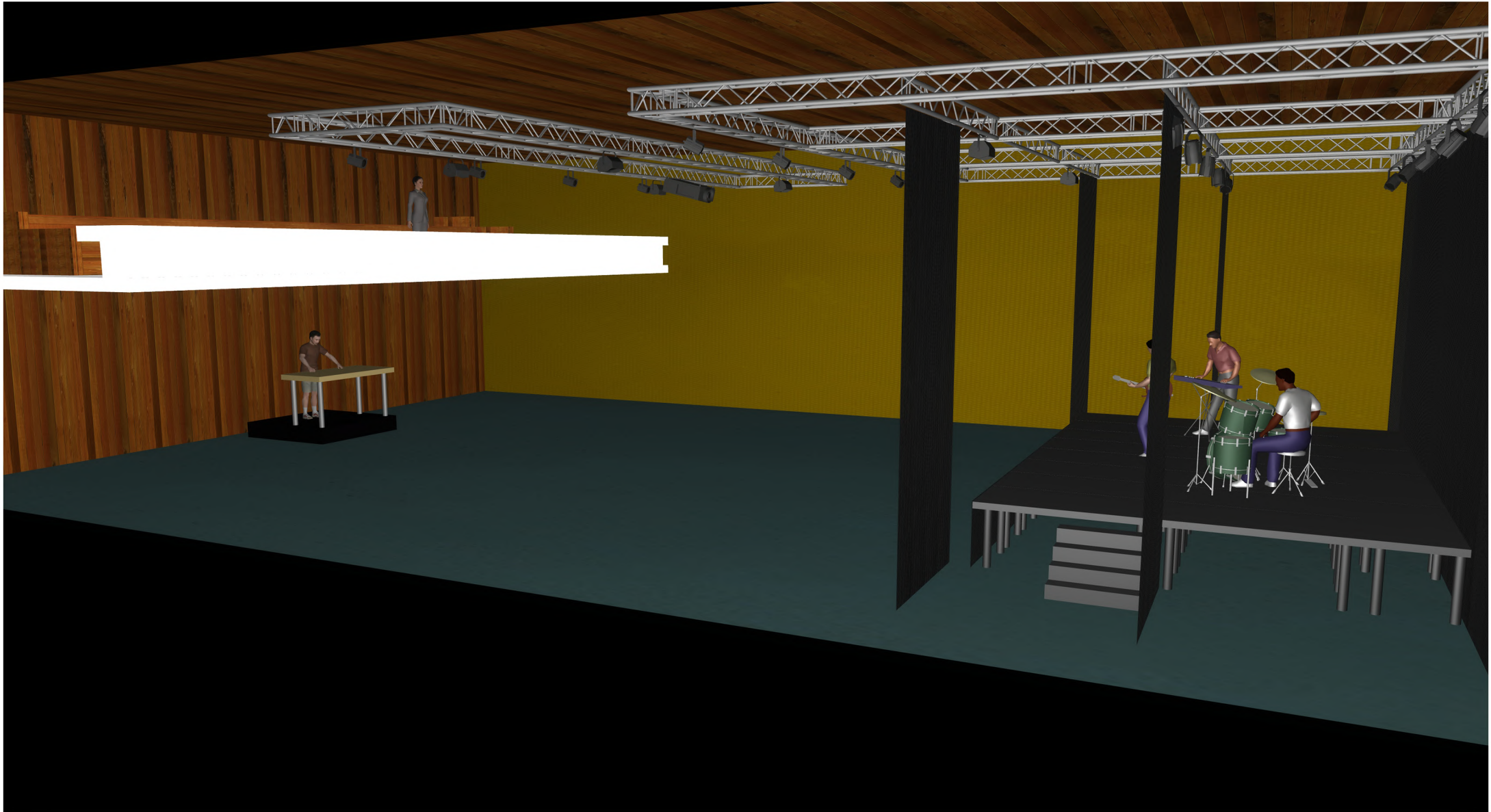


Projet  
Installation Technique de Spectacle  
Collège de Vigner





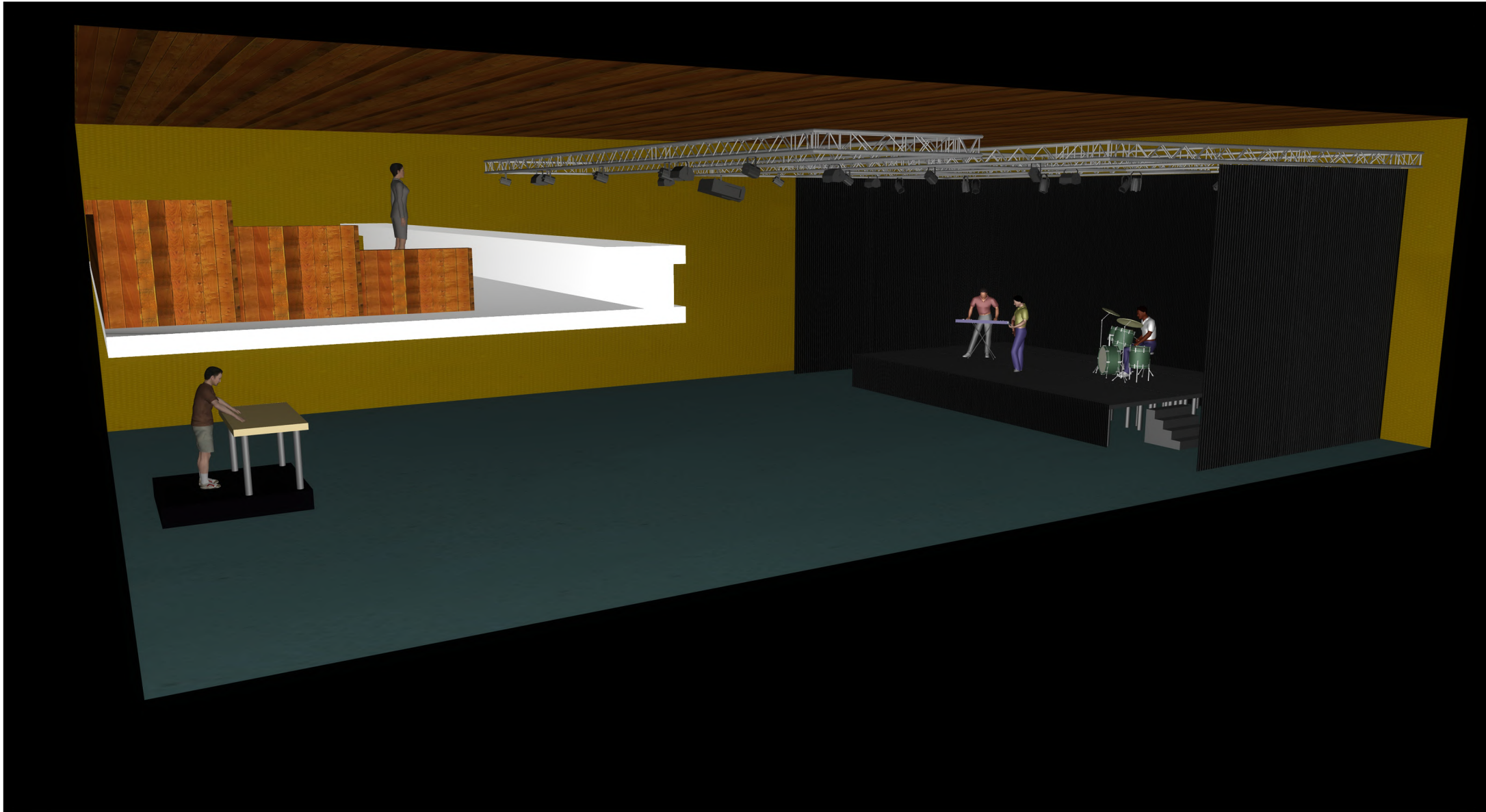
Projet  
Installation Technique de Spectacle  
Collège de Vigner



Projet  
Installation Technique de Spectacle  
Collège de Vigner



Projet  
Installation Technique de Spectacle  
Collège de Vigner



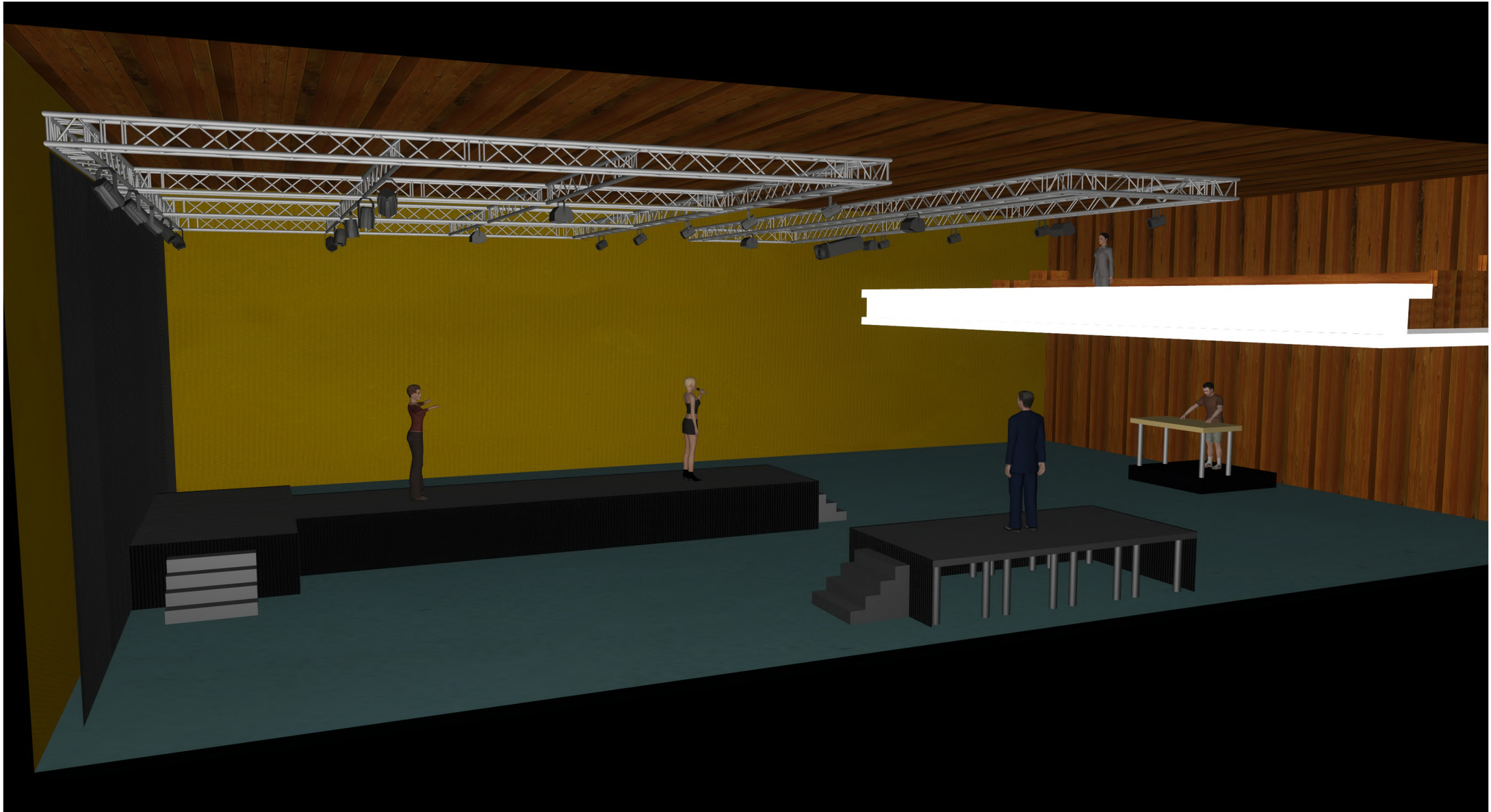
Projet  
Installation Technique de Spectacle  
Collège de Vigner



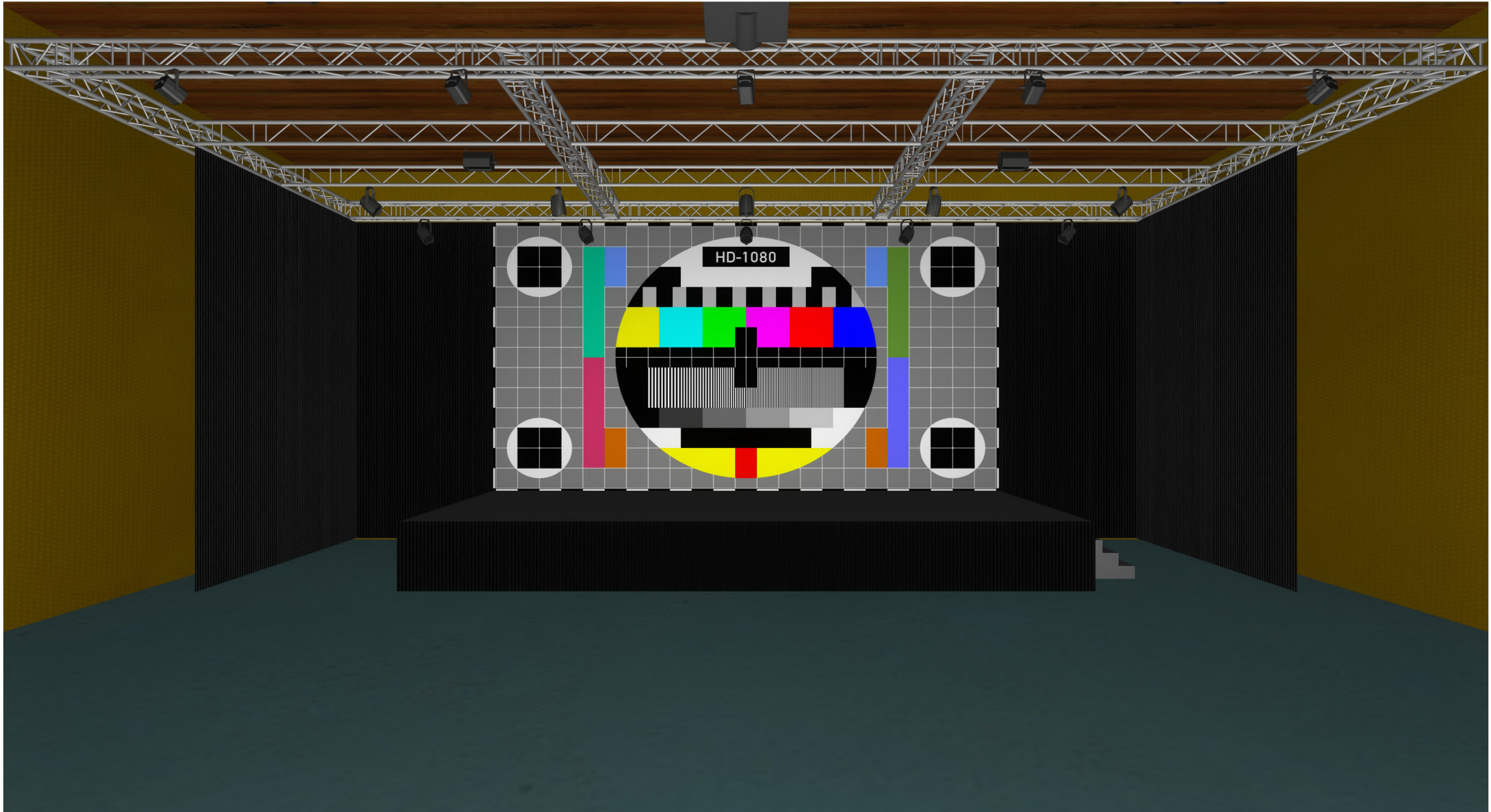
Projet  
Installation Technique de Spectacle  
Collège de Vigner



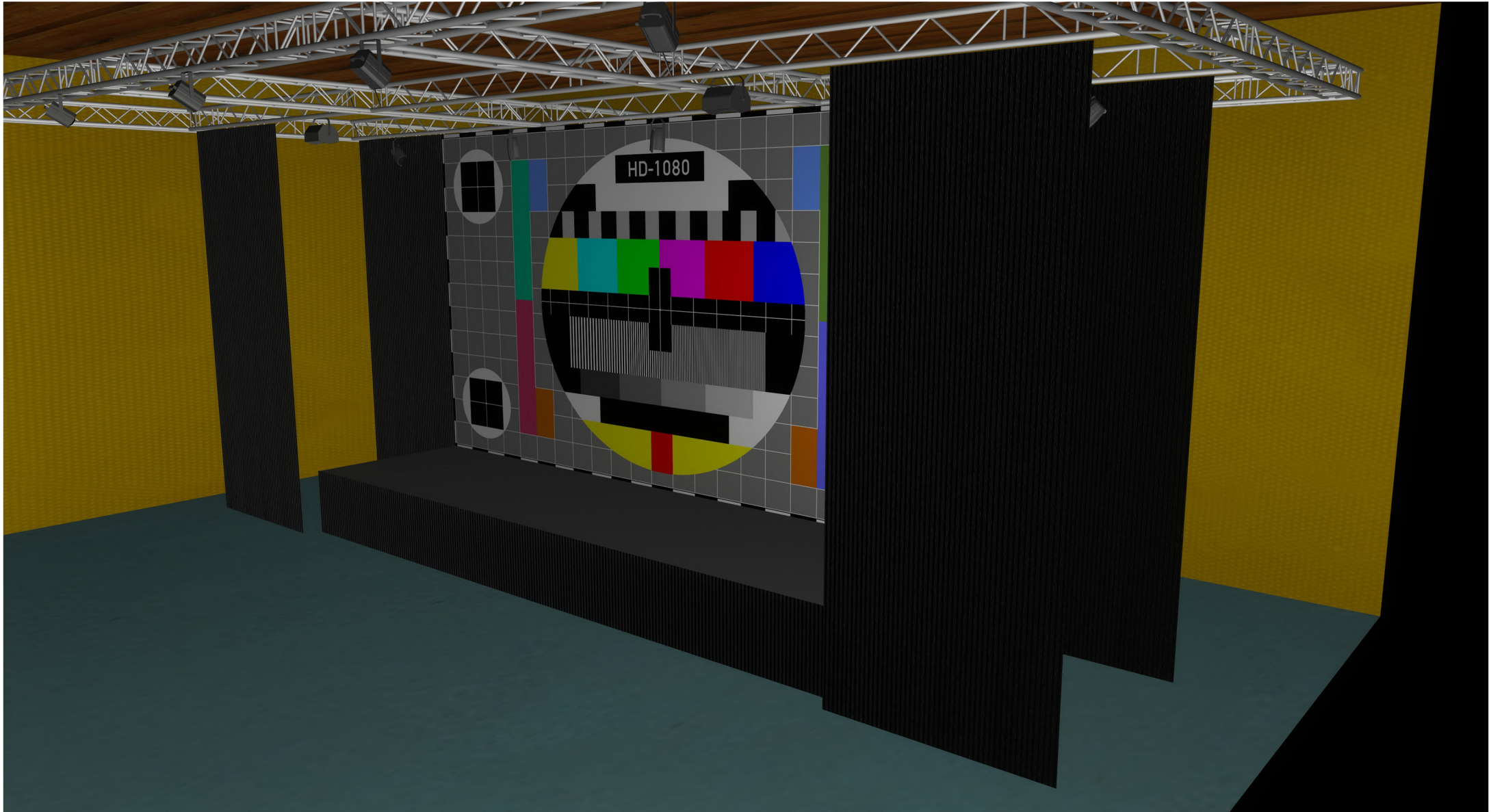
Projet  
Installation Technique de Spectacle  
Collège de Vigner



Projet  
Installation Technique de Spectacle  
Collège de Vigner

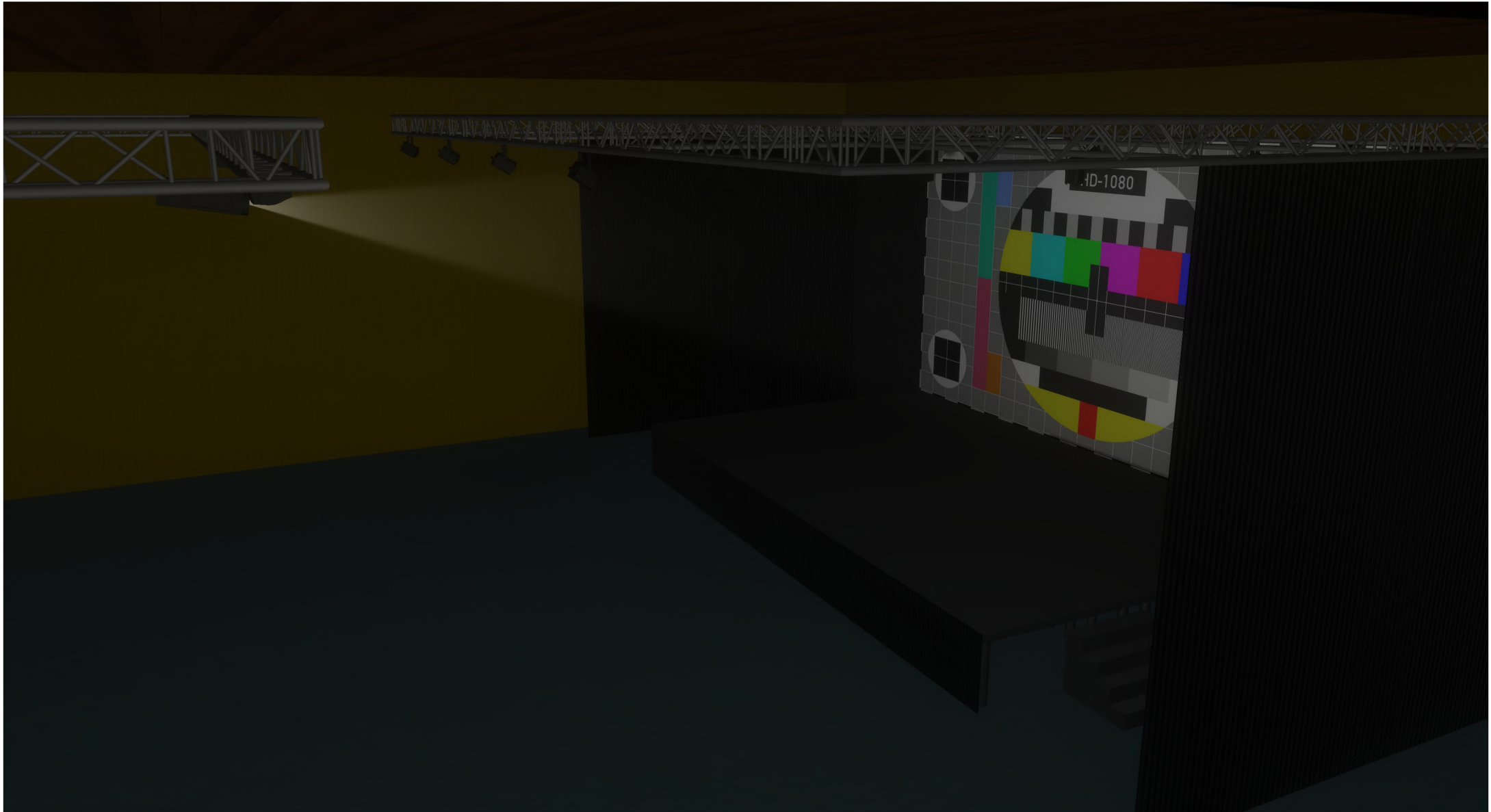


Projet  
Installation Technique de Spectacle  
Collège de Vigner





Projet  
Installation Technique de Spectacle  
Collège de Vigner



Projet  
Installation Technique de Spectacle  
Collège de Vigner



## **Commune de St-Blaise**

### Equipement technique de la salle polyvalente, collège du Vignier : Projet 1

Descriptif du projet :

Le projet d'installation technique pour la salle polyvalente du Vignier se compose de 7 postes :

#### Poste 100 : La sonorisation

Une sonorisation de qualité professionnelle et amovible est prévue ; elle se compose de haut-parleurs de face avec subwoofer (caisson basse) ainsi que de retours de scène qui peuvent tous être disposés dans la salle selon la configuration de l'événement.

Des micros à main HF (sans fil) et des micros serre-têtes sont également inclus dans ce projet.

Une console de mixage programmable permet la gestion des haut-parleurs, l'enregistrement des shows ainsi que le mixage des micros, lecteurs CD, ordinateurs et divers supports musicaux.

Remarque : les micros pour la prise de son et l'amplification de groupe de musique ne font pas partie de ce projet. En effet, dans la plupart des cas, les concerts amplifiés nécessitent la présence d'un technicien professionnel. De plus, ce matériel fait régulièrement l'objet de vols.

#### Poste 200 : La scène

Nous avons prévu une scène sous forme de praticables (éléments scéniques) de 2 x 1 mètres qui peuvent composer différentes surfaces à des hauteurs variables de 40 et 80 centimètres.

Exemples :

1/ scène de théâtre, dance, concerts : 5 x 8 mètres, hauteur 40 et/ou 80 cm

2/ scènes de plus petites tailles pour conférences : 3 x 2 m ou 3 x 3 m, hauteur 40 et /ou 80 cm.

3/ scène (couloir) pour défilé de mode ou présentation de produits.

4/ tables de conférence en U pour séances.

5/ scène DJ ou praticables de batterie.

Cette scène a l'avantage d'être entièrement modulable par éléments de 2 m<sup>2</sup> et déplaçable à volonté en chaque endroit de la salle.

Elle dispose de 2 escaliers mobiles à hauteur variable ainsi que de jupes de scène cachant les parties visibles sous les praticables.

Le stockage des éléments de la scène s'effectue sur 2 chariots à roulettes, le premier pour 6 pièces et le second pour 16 pièces.

2 fly case sur roulettes sont également prévus pour le rangement des pieds de praticables et des accessoires.

### Poste 300 : Les grills techniques

2 grills techniques couvrent pratiquement l'ensemble de la surface de la salle. Ils permettent d'équiper (de suspendre) la totalité du matériel d'éclairage, de vidéo ainsi que les rideaux de scène. Il est aussi possible d'y installer une partie du matériel de sonorisation.

Ces structures motorisées sont indispensables, elles permettent un travail plus rapide et plus sécurisé car l'ensemble du matériel est équipé au niveau du sol.

La montée et la descente de chaque grill est commandée par 6 moteurs électriques.

### Poste 400 : L'éclairage

Un éclairage entièrement composé de projecteurs à LED est prévu afin de réduire la consommation électrique. De plus, ce type de projecteur a une durée de vie largement supérieure aux halogènes avec un coût d'entretien moindre tout en préservant une très bonne qualité de lumière.

Le matériel mis en place permet de répondre en grande partie aux exigences du théâtre, des concerts et des autres arts vivants de la scène. Un éclairage plus général est également installé pour répondre aux demandes de locations pour les expositions, banquets, mariages et séances.

L'ensemble de l'éclairage est géré par un pupitre lumière avec programmation et stockage des différents shows.

### Poste 500 : La vidéo

L'équipement vidéo est destiné aux conférences ainsi qu'à la projection de films.

Le projecteur proposé est de grande qualité et permet d'ouvrir les portes de la salle au cinéma (par exemple NIFFF, lanterne magique...).

L'écran sous forme de toile recto/verso peut être installé, démonté et stocké facilement. Il peut également servir comme fond de scène pour la danse et le théâtre.

### Poste 600 : Rideaux de scène

Il est possible de suspendre les rideaux de scène sur les différents grills de façon à obscurcir et moduler l'espace scénique et les volumes de la salle.

Exemples :

- 1/ fond de scène
- 2/ pendrillons à l'allemande et à l'italienne
- 3/ création de coulisses
- 4/ séparation de la salle en 2 parties

### Poste 700 : montage et mise en service

Le montage et la mise en service de l'installation sera effectué par des techniciens professionnels. Ils assureront ensuite la formation du responsable technique de la salle.

L'équipe de Soundpatch SA sera à disposition sur demande pour un suivi technique et pour des spectacles qui demanderaient une technique conséquente.

### **L'intérêt de ce projet :**

L'équipement technique proposé fera de la salle polyvalente du collège du Vignier un lieu incontournable pour les organisateurs d'événements.

Les nombreuses possibilités modulaires que propose ce projet sont rares dans la région.

Le prix de location de ce lieu pourra être fixé en relation avec son nouvel équipement.

Il pourra accueillir de la danse, du théâtre, des concerts, des conférences, des melting-pots, des repas d'entreprise, des expositions, des événements cinématographiques, des projets associatifs, etc.

Le projet 2 offre les mêmes fonctionnalités que le projet 1, cependant les retours de scènes sont moins performants, le projecteur vidéo et l'éclairage sont moins puissants.